

MAIS ILS SONT OÙ LES 4 % ?

OPA

COMMUNIQUÉ

N° 08-2022

Prime de Rendement 2022 :

Le taux de base de la prime de rendement vient de passer de **8 %** à **10 %** quand le taux sollicité par le DRH au ministère du budget était de **14 %**

Mesures 2022

Au plan réglementaire, la « fonction publique » et le « budget » seront saisis pour faire évoluer le taux de référence de la prime de rendement des OPA fixé par arrêté du 15 mars 2016 - DEVK1532140A - relatif à la prime de rendement allouée aux ouvriers des parc et ateliers des ponts et chaussée et des bases aériennes. Ce taux sollicité sera à **14 %** alors qu'il est actuellement à **8 %**. Cela permettra de supprimer les effets de plafonnement pour les OPA ayant une modulation élevée de la prime de rendement.

Extrait de la fiche mesure indemnitaires OPA 2022 réunion 19 05 22

Hélas ! Encore un arbitrage rendu en défaveur des **OPA** !

LOI 3DS :

Sans que l'administration ne soit capable de nous dire combien d'**OPA** seront concernés nous savons déjà qu'au moins 9 DIR et 9 DREAL seront impactées. Les **OPA** déjà **MADSLD** lors du transfert des parcs peuvent témoigner qui, pour beaucoup, n'ont pas eu de promotions depuis **15 ans** ! Avec une prime de rendement à **8 %** en 2022 (#77 -#07...) quand la moyenne nationale doit s'établir à **12,2 %** ! C'est au bon vouloir du patron : les collectivités locales ! Celles-ci vont jusqu'à rendre les crédits à l'état ! Les **OPA** ne sont pas des nantis, ils sont punis !

MTECT /Permanence SNP2E-FO - Plot I

30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04

fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/01 40 81 24 20

Privés de promotions, privés de déroulement de carrière, augmentés après tout le monde, les OPA ont droit au respect et à la considération !

Vous pouvez compter sur la force collective de Force Ouvrière pour continuer de défendre les intérêts de tous les OPA en toute indépendance

FO ne laissera pas l'administration traiter les OPA comme la 5^e roue du carrosse !

Pour Force Ouvrière c'est le salaire !

**Du 1^{er} au 8 décembre
VOTEZ ET FAITES VOTER FORCE OUVRIÈRE**

Pour voter depuis un ordinateur ou un smartphone :

Connectez-vous sur <https://mtect.neovote.com>

Votre identifiant de 6 caractères reçu par courrier postal

Les 5 derniers caractères de l'IBAN du compte de perception de la paie

Un mot de passe de 12 caractères reçu sur votre messagerie professionnelle

**VOTER POUR VOUS
VOTER FO**

MTECT / Permanence SNP2E-FO - Plot I

30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04

fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/01 40 81 24 20